

Les Koekelbergeois de l'Année

Le 18 février dernier, Robert Delathouwer a consacré les koekelbergeois de l'année à la Maison Stepmann. Le jury, composé de Marc De Heyn, Jean-Pierre Hennis, Dirk Lagast, Jeanine Lebeck, Denise Lequeux, Erwin Thewissen et Robert Delathouwer ont mis à l'honneur deux institutions cette année. Avec l'année des personnes avec un handicap à l'esprit, c'est **'La Famille'** qui se voit remettre le prix de Koekelbergeois de l'année 2002. La fondation Diamant repart avec le titre de Koekelbergeois à vie.

Brussels Steaknology

Durant le week-end de Pâque (19, et 21 avril) les meilleurs steak de Koekelberg et environs vous seront servis. Où? Au GC De Platoo – Av. du Pantheon 14.

Emploi à Bruxelles

Fermeture d'entreprises, chômage... Y-a-t'il encore du travail à Bruxelles? sp.a-Bruxelles Région bruxelloise organise un débat sur ce thème, le **lundi 24 mars 2003 à 20h** au gemeenschapscentrum Nekkersdal, rue Gustaaf Schildknecht 26 à Laeken. Autour de la table siègeront Eric Tomas (ministre bruxellois de l'emploi)



Robert & Dirk
Delathouwer Lagast

Werner Daem (président de la STIB), Karel Stessens (Président de l'ORBEM) et Jean-Pierre Knaepenbergh (ACOD Brussel).

Informations: Wouter Bracquené,
0497/59.95.05

"Jacques Brel à Koekelberg"

2003 est l'année Brel: 25 ans que nous a quitté cette étoile bruxelloise au rayonnement universel. Plusieurs hommages lui seront rendus aux quatre coins de la Capitale. A koekelberg on a concocté programme conjointement avec les services de la culture francophone et néerlandophone. A l'initiative de Dirk Lagast Gert Torck chantera le 30 mars 2003 à 15h des chansons de rel dans son dialecte de Flandre occidentale. Soyez y; c'est à l'école 'De Kadeekes', Rue Herkoliers 68 à Koekelberg. Carte d'entrée à 10,- EUR en prévente et 12,50 EUR à l'entrée. Grâce au Club Vanhuffel et à la S-academie nous sommes en mesure de vous offrir une réduction de 6,20 EUR. En d'autres mots, Une merveilleuse après-midi pour 4,- EUR en prévente.
Info et cartes au numéro 02/412.14.08 ou à la Maison Communale.